

Commune de BOUZEL
Procès-verbal du Conseil Municipal - Année 2024

Conseil Municipal du 23 février 2024

MAIRIE
de
BOUZEL

Puy-de-Dôme
1, Place de la Mairie
63910 BOUZEL



Le 15 février 2024

Mme le Maire de BOUZEL

à

**Mesdames et Messieurs les Adjointes
et Membres du Conseil Municipal**

B15REUCM

OBJET : Réunion du Conseil Municipal

Chers Collègues,

J'ai l'honneur de vous informer que la prochaine réunion du Conseil Municipal de BOUZEL aura lieu salle du rez-de-chaussée de mairie :

➤ le vendredi 23 février 2024 à 19 heures 30 minutes.

Dans toute la mesure du possible, je vous demande de bien vouloir assister à cette séance au cours de laquelle seront débattues les questions inscrites à l'ordre du jour suivant :

- 00- Compte-rendu des décisions prises par Mme le Maire par délégation consentie par le Conseil Municipal ;**
- 01- Approbation du procès-verbal de séance du Conseil Municipal précédent (transmis par mail) ;**
- 02- Examen et vote du Compte Financier Unique (CFU) du Budget Principal de l'exercice 2023 ;**
- 03- Affectation comptable des résultats de l'exercice 2023 en ce qui concerne la comptabilité principale ;**
- 04- Adhésion au groupement de commande de Billom Communauté pour le lot 1 « produits et accessoires d'entretien classiques » et le lot 2 « produits et accessoires d'entretien adaptés à la petite enfance » ;**
- 05- Projet d'éclairage public « Eclairage carrefour RD 70 / RD 10 » ;**
- 06- Proposition de devis à prévoir en section d'investissement au budget primitif 2024 ;**
- 07- Attribution des subventions communales pour 2024 ;**
- 08- Compte-rendu des Commissions, Syndicats et Communauté de Communes ;**
- 09- Questions et informations diverses.**

Comptant sur votre présence, veuillez croire, **Chers Collègues**, à l'assurance de mes sentiments très cordiaux.

Mme le Maire,
Suzanne DELARBRE



Commune de BOUZEL

Procès-verbal du Conseil Municipal - Année 2024

Le 23 février 2024 à 19h30, le Conseil Municipal de la Commune de BOUZEL dûment convoqué, s'est réuni salle du rez-de-chaussée de mairie sous la présidence de Mme Suzanne DELARBRE, Maire.

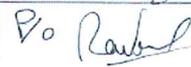
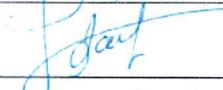
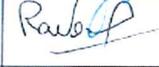
Étaient présents : Mme BARD Isabelle ; Mme DELARBRE Suzanne ; M. de FONTENAY Dominique ; Mme GONÇALVES Myriam ; Mme GUILLOT Nathalie ; M. HAMELIN Cédric ; Mme HAVART Sylvie ; Mme LALANDE Mireille ; M. RAVOUX Daniel.

Étaient excusé(e)s : M. BRIGNAT Emmanuel (pouvoir à Mme DELARBRE Suzanne) ; M. DELARBRE Christian (pouvoir à M. RAVOUX Daniel) ; Mme MILLE Marielle (pouvoir à M. de FONTENAY Dominique) ; M. MONTEILHET Denis (pouvoir à Mme Mireille LALANDE)

Était absent : M. VIGNOLET Mickaël

Secrétaire de séance : M. de FONTENAY Dominique

Liste des membres présents

Nom Prénom	Signature
BARD Isabelle	
BRIGNAT Emmanuel	Po. 
DELARBRE Christian	Po. 
DELARBRE Suzanne	
de FONTENAY Dominique	
GONÇALVES Myriam	
GUILLOT Nathalie	
HAMELIN Cédric	
HAVART Sylvie	
LALANDE Mireille	
MILLE Marielle	P. 
MONTEILHET Denis	Po. 
RAVOUX Daniel	
VIGNOLET Mickaël	

24B23_01

N° 01/2024 - Approbation du procès-verbal de séance du Conseil Municipal précédent

Le procès-verbal du conseil municipal en date du 26.01.2024 est approuvé à l'unanimité.

Commune de BOUZEL

Procès-verbal du Conseil Municipal - Année 2024

Département du Puy-de-Dôme
Arrondissement de Clermont-Ferrand
Canton de Billom
Commune de BOUZEL

Envoyé en préfecture le 28/02/2024
Reçu en préfecture le 28/02/2024
Publié le 29 FEV. 2024
ID: 063-216300491-20240228-24B23_02-BF



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	16.02.2024
Séance du	23.02.2024

Le 23 février 2024 à 19h30, le Conseil Municipal de la Commune de BOUZEL dûment convoqué, s'est réuni salle du rez-de-chaussée de mairie sous la présidence de Mme Suzanne DELARBRE, Maire.

Étaient présents : Mme BARD Isabelle ; Mme DELARBRE Suzanne ; M. de FONTENAY Dominique ; Mme GONÇALVES Myriam ; Mme GUILLLOT Nathalie ; M. HAMELIN Cédric ; Mme HAVART Sylvie ; Mme LALANDE Mireille ; M. RAVOUX Daniel.
Étaient excusé(s) : M. BRIGNAT Emmanuel (pouvoir à Mme DELARBRE Suzanne) ; M. DELARBRE Christian (pouvoir à M. RAVOUX Daniel) ; Mme MILLE Marielle (pouvoir à M. de FONTENAY Dominique) ; M. MONTEILHET Denis (pouvoir à Mme Mireille LALANDE)
Était absent : M. VIGNOLET Mickaël
Secrétaire de séance : M. de FONTENAY Dominique

Thème : 7.1 - Décisions budgétaires

24B23_02

N° -02-/2024 - Examen et vote du Compte Financier Unique du Budget Principal de l'exercice 2023

Le Conseil Municipal,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;
- Vu le Code des Juridictions Financières ;
- Vu l'article 60 de la loi de finances n°63-156 du 23 février 1963 ;
- Vu l'article 242 de la loi de finances de 2019 modifié par l'article 145 de la loi du 30 décembre 2022 ;
- Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu la délibération n°23J13-04 du 10 juin 2022 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) ;

Vu le Compte Financier Unique de la commune de BOUZEL ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétique et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;



Commune de BOUZEL
Procès-verbal du Conseil Municipal - Année 2024

Envoyé en préfecture le 28/02/2024
Reçu en préfecture le 28/02/2024
Publié le 29 FEV. 2024
ID : 063-216300491-20240223-24B23_02-BF

Considérant les éléments susvisés ;

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévisions budgétaires totales	A	840 121,73	511 079,00	1 351 200,73
	Recettes réalisées (1)	B	285 686,87	354 708,85	640 395,72
	Restes à réaliser	C	554 434,86	156 370,15	710 805,01
Dépenses	Autorisations budgétaires totales	D	838 069,00	278 720,98	1 116 789,98
	Dépenses réalisées (1)	E	269 437,31	470 161,60	739 598,91
	Restes à réaliser	F	568 631,69	308 559,38	877 191,07
Différences entre les titres et les mandats					
	Soldes des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	25 249,50	84 547,25	109 796,75
Résultats antérieurs reportés					
	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-2 082,73	235 641,68	233 558,95
Solde (excédent) ou résultat de clôture (fonctionnement)					
	Excédent déficit	G + H	23 166,77	320 188,93	343 355,70
Différence entre les restes à réaliser					
	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	-5 984,25	0,00	-5 984,25
Résultat cumulé					
	Excédent déficit	G + H + I	17 202,52	320 188,93	337 391,45

(1) Les recettes réalisées et les dépenses effectuées comprennent les opérations effectuées et les opérations en cours.

M. RAVOUX Daniel, Maire adjoint, soumet aux membres du Conseil municipal le Compte Financier Unique de l'exercice 2023, dressé et présenté par Mme DELARBRE Suzanne, Maire, et le met aux voix.

Ce document retrace l'exécution du budget principal de l'année écoulée et fait apparaître les résultats à la clôture de l'exercice, les restes à réaliser et les actions menées.

Hors de la présence de Mme DELARBRE Suzanne, Maire, **les membres du conseil municipal**, à l'unanimité,

- **donnent acte** de la présentation faite du Compte Financier Unique 2023, qui est résumé par les tableaux présentés ;
- **constatent** pour la comptabilité principale de 2023 les identités de valeurs au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- **arrêtent** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus et **reconnaissent** la sincérité des restes à réaliser ci-après ;

Vu la présentation du document synthétique, retraçant les informations financières essentielles pour 2023, à produire en annexe du compte administratif de la commune et à mettre en ligne sur le site internet www.bouzel.fr, depuis les nouvelles dispositions de la loi NOTRe,

Où le rapport du maire, **les membres du conseil municipal**, à l'unanimité,

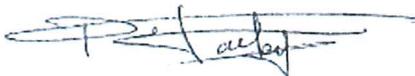
- **valident** la fiche de présentation synthétique à annexer au compte financier unique 2023 et à publier sur le site internet de la commune dans un délai d'un mois à compter de la date de son adoption.

N° délibération	Voix délibérantes	Pour	Contre	Abstention
24B23_02	11	11		

POUR COPIE CONFORME, à BOUZEL le 26 février 2024.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou affichage et de sa transmission en Préfecture.

Le secrétaire de séance,



Le Maire,



SD

Commune de BOUZEL
Procès-verbal du Conseil Municipal - Année 2024

Département du Puy-de-Dôme
Arrondissement de Clermont-Ferrand
Canton de Billom
Commune de BOUZEL

Envoyé en préfecture le 28/02/2024
Reçu en préfecture le 28/02/2024
Publié le 29 FEV. 2024
ID : 063-216300491-20240228-24B23_03-DF

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	16.02.2024
Séance du	23.02.2024

Le 23 février 2024 à 19h30, le Conseil Municipal de la Commune de BOUZEL dûment convoqué, s'est réuni salle du rez-de-chaussée de mairie sous la présidence de Mme Suzanne DELARBRE, Maire.

Étaient présents : Mme BARD Isabelle ; Mme DELARBRE Suzanne ; M. de FONTENAY Dominique ; Mme GONÇALVES Myriam ; Mme GUILLOT Nathalie ; M. HAMELIN Cédric ; Mme HAVART Sylvie ; Mme LALANDE Mireille ; M. RAVOUX Daniel.

Étaient excusé(s) : M. BRIGNAT Emmanuel (pouvoir à Mme DELARBRE Suzanne) ; M. DELARBRE Christian (pouvoir à M. RAVOUX Daniel) ; Mme MILLE Marielle (pouvoir à M. de FONTENAY Dominique) ; M. MONTEILHET Denis (pouvoir à Mme Mireille LALANDE)

Était absent : M. VIGNOLET Mickaël

Secrétaire de séance : M. de FONTENAY Dominique

Thème : 7.1 - Décisions budgétaires

24B23_03

N° -03-/2024 – Affectation comptable des résultats de l'exercice 2023 en ce qui concerne la comptabilité principale

Mme le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il y a lieu d'affecter les résultats de l'exercice précédent pour le budget principal et les budgets annexes.

Ainsi, la reprise budgétaire des sommes n'étant pas automatique sur l'exercice suivant, le conseil municipal doit décider de leur affectation par une délibération spéciale. C'est pour répondre à cette exigence que Mme le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer.

L'exposé du Maire entendu, sur propositions de la commission des finances réunie le 14-02-2024,

Les Membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré,

Considérant les identités de valeurs sur le Compte Financier Unique,

Statuant sur l'affectation des résultats d'exploitation de l'exercice 2023,

Constatant que le CFU fait apparaître :

SD

Commune de BOUZEL
Procès-verbal du Conseil Municipal - Année 2024

Envoyé en préfecture le 28/02/2024
Reçu en préfecture le 28/02/2024
Publié le 29 FEV. 2024
ID : 063-216300491-20240223_24B23_03 DE

COMMUNE (BUDGET PRINCIPAL)	Exercice 2023	
	CA	Montant
Section de fonctionnement	Excédent d'exploitation	320 189,23 €
Section d'investissement	Excédent de clôture	23 186,83 €
	Solde Reste à Réaliser	- 5 984,25 €
	Excédent total de financement	17 202,58 €

Décident d'affecter le résultat d'exploitation 2023 comme suit :

- affectation de l'excédent du résultat d'exploitation en recette au budget primitif à la section de fonctionnement au compte R002 pour un montant égal à 320 189,23 €.

L'excédent de clôture d'investissement 2023 sera reporté en recettes au budget primitif à la section d'investissement au compte R001 pour un montant égal à 23 186,83 €.

Ces crédits seront inscrits au budget primitif de l'exercice 2024.

N° délibération	Voix délibérantes	Pour	Contre	Abstention
24B23_03	13	13		

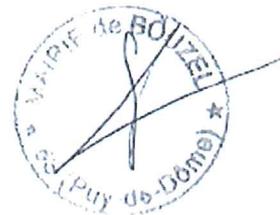
POUR COPIE CONFORME, à BOUZEL le 26 février 2024.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou affichage et de sa transmission en Préfecture.

Le secrétaire de séance,



Le Maire,



SD

Commune de BOUZEL

Procès-verbal du Conseil Municipal - Année 2024

Département du Puy-de-Dôme
Arrondissement de Clermont-Ferrand
Canton de Billom
Commune de BOUZEL

Envoyé en préfecture le 27/02/2024
Reçu en préfecture le 27/02/2024
Publié le 29 FEV. 2024
ID : 063-216300491-20240223_24023_04-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	16.02.2024
Séance du	23.02.2024

Le 23 février 2024 à 19h30, le Conseil Municipal de la Commune de BOUZEL dûment convoqué, s'est réuni salle du rez-de-chaussée de mairie sous la présidence de Mme Suzanne DELARBRE, Maire.

Étaient présents : Mme BARD Isabelle ; Mme DELARBRE Suzanne ; M. de FONTENAY Dominique ; Mme GONÇALVES Myriam ; Mme GUILLOT Nathalie ; M. HAMELIN Cédric ; Mme HAVART Sylvie ; Mme LANDE Mireille ; M. RAVOUX Daniel.

Étaient excusé(s) : M. BRIGNAT Emmanuel (pouvoir à Mme DELARBRE Suzanne) ; M. DELARBRE Christian (pouvoir à M. RAVOUX Daniel) ; Mme MILLE Marielle (pouvoir à M. de FONTENAY Dominique) ; M. MONTEILHET Denis (pouvoir à Mme Mireille LANDE)

Était absent : M. VIGNOLET Mickaël

Secrétaire de séance : M. de FONTENAY Dominique

Thème : 5.7. Intercommunalité

24B23_04

N° -04-/2024 – Adhésion au groupement de commande de Billom Communauté pour le lot 1 « produits et accessoires d'entretien classiques » et le lot 2 « produits et accessoires d'entretien adaptés à la petite enfance »

Mme le Maire indique que Billom Communauté propose aux communes et syndicats de son territoire de coordonner un groupement de commande pour l'achat de produits et accessoires d'entretien, en 2 lots.

La CC pilote la procédure :

- rédaction de la convention constitutive du groupement,
- recensement des besoins (en collaboration avec les membres du groupement)
- consultation des entreprises (publication sur le profil acheteur de la CC)
- analyse des offres
- attribution, signature et notification du marché au(x) prestataire(s) retenu(s)
- suivi de l'exécution du marché

Les membres du groupement assurent quant à eux l'exécution du marché :

- émission des bons de commandes au fur et à mesure de leur besoin
- paiement des commandes
- information régulière de la CC sur les commandes effectuées

Calendrier prévisionnel :

- date limite de candidature au groupement (délibération) pour le 29 février 2024 ;
- rédaction du DCE par Billom Communauté (du 04/03/2024 au 12/04/2024) ;
- validation du DCE par les membres (du 15/04/2024 au 26/04/2024) ;
- publication du marché (29/04/2024) ;
- date limite de réception des offres (24/05/2024 à 12h00) ;
- analyse des offres par Billom Communauté (du 27/05/2024 au 14/06/2024) ;

SD

Commune de BOUZEL

Procès-verbal du Conseil Municipal - Année 2024

Envoyé en préfecture le 27/02/2024

Rçu en préfecture le 27/02/2024

Publié le 29 FEV. 2024

ID : 063-216300491-20240223-24B23_04-DE

- choix du prestataire en conseil communautaire (01/07/2024).

L'exposé du Maire entendu, considérant les économies d'échelle potentiellement réalisables dans le cadre de commandes groupées, **après en avoir délibéré, les membres du conseil, à l'unanimité**, donnent un accord de principe à la participation de la collectivité au groupement de commande « produits et accessoires d'entretien » mise en œuvre par Billom Communauté pour les lots n° 1 et 2.

N° délibération	Voix délibérantes	Pour	Contre	Abstention
24B23_04	13	13		

POUR COPIE CONFORME, à BOUZEL le 26 février 2024.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou affichage et de sa transmission en Préfecture.

Le secrétaire de séance,



Le Maire,



50

Commune de BOUZEL

Procès-verbal du Conseil Municipal - Année 2024

Département du Puy-de-Dôme
Arrondissement de Clermont-Ferrand
Canton de Billom
Commune de BOUZEL

Envoyé en préfecture le 27/02/2024
Reçu en préfecture le 27/02/2024
Publié le 29 FEV. 2024
ID : 063-216300491-20240223-24823_05-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



Date de convocation	16.02.2024
Séance du	23.02.2024

Le 23 février 2024 à 19h30, le Conseil Municipal de la Commune de BOUZEL dûment convoqué, s'est réuni salle du rez-de-chaussée de mairie sous la présidence de Mme Suzanne DELARBRE, Maire.

Étaient présents : Mme BARD Isabelle ; Mme DELARBRE Suzanne ; M. de FONTENAY Dominique ; Mme GONÇALVES Myriam ; Mme GUILLOT Nathalie ; M. HAMELIN Cédric ; Mme HAVART Sylvie ; Mme LALANDE Mireille ; M. RAVOUX Daniel.

Étaient excusé(e)s : M. BRIGNAT Emmanuel (pouvoir à Mme DELARBRE Suzanne) ; M. DELARBRE Christian (pouvoir à M. RAVOUX Daniel) ; Mme MILLE Marielle (pouvoir à M. de FONTENAY Dominique) ; M. MONTEILHET Denis (pouvoir à Mme Mireille LALANDE)

Était absent : M. VIGNOLET Mickaël

Secrétaire de séance : M. de FONTENAY Dominique

Thème : 5.7 - Intercommunalité

24B23_05

N° -05- /2024 : Projet d'éclairage public « Eclairage carrefour RD 70 / RD 10 » par le Territoire d'énergie 63

Mme le Maire présente le devis établi par le Territoire d'Énergie 63 dans le cadre des travaux réalisés par le Conseil Départemental au carrefour de la RD 70 et de la RD 10. Les travaux visent à reprendre et améliorer l'éclairage actuel au niveau du carrefour et à remplacer les lampes existantes par des lampes LED moins énergivores.

L'estimatif de cette dépense aux conditions économiques actuelles s'élève à :

- 4 400.00 € HT

Conformément aux décisions prises par son Comité, le TE63 peut prendre en charge la réalisation de ces travaux en les finançant à un taux de 50% et en demandant à la Commune un fonds de concours égal à 50 %, soit la somme de :

- Remise à niveau éclairage public carrefour RD 70 / RD 10 : 4 400.00 € x 0.50 = 2 200.00 € HT auquel il convient d'ajouter 0.72 € TTC d'écotaxe

Ce fonds de concours sera revu en fin de travaux pour être réajusté suivant le montant des dépenses résultant du décompte définitif.

Il est précisé que le montant de la T.V.A. sera récupéré par le Territoire d'Énergie 63 par le biais du Fonds de Compensation pour la T.V.A.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE, à l'unanimité :**

- **d'approuver** l'avant-projet des travaux de l'éclairage public du carrefour RD70 / RD10 ;
- **de demander** l'inscription de ces travaux au Programme 2024 du TE63 ;



SD

Commune de BOUZEL
Procès-verbal du Conseil Municipal - Année 2024

Envoyé en préfecture le 27/02/2024

Reçu en préfecture le 27/02/2024

Publié le 29 FEV. 2024

ID : 063-216300491-20240223-24B23_05-DE

- **de fixer** la subvention de la Commune au financement des dépenses à **2 200.72 €** et **d'autoriser** Mme le Maire à verser cette somme, après réajustement du décompte définitif, dans la caisse du Receveur du TE63 ;
- **d'autoriser** Mme le Maire à signer la convention de financement avec le Syndicat ;
- **d'inscrire** les crédits nécessaires au budget primitif 2024 _ section d'investissement, soit **2 200.72 €** au compte 20415342 - Fonds de concours - opération n° 10162.

N° délibération	Voix délibérantes	Pour	Contre	Abstention
24B23_05	13	13		

POUR COPIE CONFORME, à BOUZEL le 26 février 2024.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou affichage et de sa transmission en Préfecture.

Le secrétaire de séance,

Le Maire,



30

Commune de BOUZEL

Procès-verbal du Conseil Municipal - Année 2024

Département du Puy-de-Dôme
Arrondissement de Clermont-Ferrand
Canton de Billom
Commune de BOUZEL

Envoyé en préfecture le 27/02/2024
Reçu en préfecture le 27/02/2024
Publié le 29 FEV. 2024
ID : 063-216300491-20240223-24B23_06A-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	16.02.2024
Séance du	23.02.2024

Le 23 février 2024 à 19h30, le Conseil Municipal de la Commune de BOUZEL dûment convoqué, s'est réuni salle du rez-de-chaussée de mairie sous la présidence de Mme Suzanne DELARBRE, Maire.

Étaient présents : Mme BARD Isabelle ; Mme DELARBRE Suzanne ; M. de FONTENAY Dominique ; Mme GONÇALVES Myriam ; Mme GUILLOT Nathalie ; M. HAMELIN Cédric ; Mme HAVART Sylvie ; Mme LALANDE Mireille ; M. RAVOUX Daniel.

Étaient excusé(e)s : M. BRIGNAT Emmanuel (pouvoir à Mme DELARBRE Suzanne) ; M. DELARBRE Christian (pouvoir à M. RAVOUX Daniel) ; Mme MILLE Marielle (pouvoir à M. de FONTENAY Dominique) ; M. MONTEILHET Denis (pouvoir à Mme Mireille LALANDE)

Était absent : M. VIGNOLET Mickaël

Secrétaire de séance : M. de FONTENAY Dominique

Thème : 7.1 - Décisions budgétaires

24B23_06A

N° -06A-/2024 – Proposition de devis à prévoir en section d'investissement au budget primitif 2024

Suite au vol du camion RENAULT MASCOTT fin janvier 2024, Mme le Maire informe que plusieurs concessionnaires automobiles ont été visités pour rechercher un nouveau camion.

Vu la proposition de la société MARTENAT AUVERGNE qui présente un camion de la marque IVECO DAILY 35C15 H 3 litres, pour un montant de 21 400 € HT. Il s'agit d'un véhicule équipé d'une benne et d'un coffre JPM, d'un triflash et de deux gyrophares. Ce camion affiche 126 400 km au compteur. Une garantie de 3 mois est assurée par le concessionnaire ;

Vu l'article 1612-1 du CGCT qui autorise l'ouverture par anticipation des crédits en investissement ;

Considérant la nécessité d'avoir un véhicule pour effectuer les missions du service technique ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **décide de** retenir l'offre rappelée ci-dessus pour un montant égal à 21 400 € HT soit 25 680 € TTC ;

-Précise que le règlement se fera à réception de la facture ;

Commune de BOUZEL
Procès-verbal du Conseil Municipal - Année 2024

Envoyé en préfecture le 27/02/2024
Reçu en préfecture le 27/02/2024
Publié le 29 FEV. 2024
ID : 063-216300491-20240223-24B23_06A-DE

-S'engage à inscrire les crédits nécessaires au budget primitif de l'exercice 2024, en section d'investissement, article budgétaire n° 2182 -- Matériel de transport - Opération n°10135 _ Equipement Service Technique.

N° délibération	Voix délibérantes	Pour	Contre	Abstention
24B23_06A	13	13		

POUR COPIE CONFORME, à BOUZEL le 26 février 2024.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou affichage et de sa transmission en Préfecture.

Le secrétaire de séance,



Le Maire,



ST

Commune de BOUZEL
Procès-verbal du Conseil Municipal - Année 2024

Département du Puy-de-Dôme
Arrondissement de Clermont-Ferrand
Canton de Billom
Commune de BOUZEL

Envoyé en préfecture le 27/02/2024
Reçu en préfecture le 27/02/2024
Publié le 29 FEV. 2024
ID : 063-216300491-20240223-24E23_06B-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	16.02.2024
Séance du	23.02.2024

Le 23 février 2024 à 19h30, le Conseil Municipal de la Commune de BOUZEL dûment convoqué, s'est réuni salle du rez-de-chaussée de mairie sous la présidence de Mme Suzanne DELARBRE, Maire.

Étaient présents : Mme BARD Isabelle ; Mme DELARBRE Suzanne ; M. de FONTENAY Dominique ; Mme GONÇALVES Myriam ; Mme GUILLOT Nathalie ; M. HAMELIN Cédric ; Mme HAVART Sylvie ; Mme LALANDE Mireille ; M. RAVOUX Daniel.

Étaient excusé(s) : M. BRIGNAT Emmanuel (pouvoir à Mme DELARBRE Suzanne) ; M. DELARBRE Christian (pouvoir à M. RAVOUX Daniel) ; Mme MILLE Marielle (pouvoir à M. de FONTENAY Dominique) ; M. MONTEILHET Denis (pouvoir à Mme Mireille LALANDE)

Était absent : M. VIGNOLET Mickaël

Secrétaire de séance : M. de FONTENAY Dominique

Thème : 7.1 - Décisions budgétaires

24B23_06B

N° -06B-/2024 – Proposition de devis à prévoir en section d'investissement au budget primitif 2024

Suite à la consultation de la SEMERAP, sur proposition de la commission Travaux, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

-**retient** l'offre détaillée ci-après et **valide** l'opération suivante à inscrire en section d'investissement au Budget Primitif de l'exercice 2024

-**précise** que le règlement se fera à réception de la facture

➤Opération n° 10164 - voirie communale - article budgétaire n°2152
SEMERAP : mise en place d'un acodrain et d'un avaloir impasse de l'Eglise pour un montant égal à 2 750,93 € HT.

N° délibération	Voix délibérantes	Pour	Contre	Abstention
24B23_06B	13	13		

POUR COPIE CONFORME, à BOUZEL le 26 février 2024.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou affichage et de sa transmission en préfecture.

Le secrétaire de séance.



Le Maire.



Commune de BOUZEL
Procès-verbal du Conseil Municipal - Année 2024

Département du Puy-de-Dôme
Arrondissement de Clermont-Ferrand
Canton de Billom
Commune de BOUZEL

Envoyé en préfecture le 27/02/2024

Reçu en préfecture le 27/02/2024

Publié le 29 FEV. 2024

ID : 063-216300491-20240223-24B23_06C-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	16.02.2024
Séance du	23.02.2024

Le 23 février 2024 à 19h30, le Conseil Municipal de la Commune de BOUZEL dûment convoqué, s'est réuni salle du rez-de-chaussée de mairie sous la présidence de Mme Suzanne DELARBRE, Maire.

Étaient présents : Mme BARD Isabelle ; Mme DELARBRE Suzanne ; M. de FONTENAY Dominique ; Mme GONÇALVES Myriam ; Mme GUILLOT Nathalie ; M. HAMELIN Cédric ; Mme HAVART Sylvie ; Mme LALANDE Mireille ; M. RAVOUX Daniel.

Étaient excusé(s) : M. BRIGNAT Emmanuel (pouvoir à Mme DELARBRE Suzanne) ; M. DELARBRE Christian (pouvoir à M. RAVOUX Daniel) ; Mme MILLE Marielle (pouvoir à M. de FONTENAY Dominique) ; M. MONTEILHET Denis (pouvoir à Mme Mireille LALANDE)

Était absent : M. VIGNOLET Mickaël

Secrétaire de séance : M. de FONTENAY Dominique

Thème : 7.1 - Décisions budgétaires

24B23_06C

N° -06C-/2024 - Proposition de devis à prévoir en section de fonctionnement au budget primitif 2024

Suite à la consultation des entreprises, sur proposition de la commission Travaux, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **retient** les offres détaillées ci-après et **valide** les opérations suivantes à inscrire en section de fonctionnement au Budget Primitif de l'exercice 2024

- **précise** que les règlements se feront à réception des factures

➤ Chapitre 11 _ imputation budgétaire n°615221

GIRY Menuiserie : reprise de l'étanchéité sur l'église et l'école pour un montant égal à 3 900,00 € HT ;

➤ Chapitre 11 _ imputation budgétaire n°615221

EURL T.B. Elec : remplacement d'une VMC auto-réglable par une VMC hygroréglable dans un bâtiment communal pour un montant égal à 579,48 € HT ;

N° délibération	Voix délibérantes	Pour	Contre	Abstention
24B23_06C	13	13		

POUR COPIE CONFORME, à BOUZEL le 26 février 2024.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou affichage et de sa transmission en Préfecture.

Le secrétaire de séance,



Le Maire,



SD

Commune de BOUZEL
Procès-verbal du Conseil Municipal - Année 2024

Département du Puy-de-Dôme
Arrondissement de Clermont-Ferrand
Canton de Billom
Commune de BOUZEL

Envoyé en préfecture le 27/02/2024
Reçu en préfecture le 27/02/2024
Publié le 29 FEV. 2024
ID : 063-216300491-20240223-24B23_07-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	24.02.2023
Séance du	03.03.2023

Le 23 février 2024 à 19h30, le Conseil Municipal de la Commune de BOUZEL dûment convoqué, s'est réuni salle du rez-de-chaussée de mairie sous la présidence de Mme Suzanne DELARBRE, Maire.

Étaient présents : Mme BARD Isabelle ; Mme DELARBRE Suzanne ; M. de FONTENAY Dominique ; Mme GONÇALVES Myriam ; Mme GUILLOT Nathalie ; M. HAMELIN Cédric ; Mme HAVART Sylvie ; Mme LALANDE Mireille ; M. RAVOUX Daniel.

Étaient excusé(s) : M. BRIGNAT Emmanuel (pouvoir à Mme DELARBRE Suzanne) ; M. DELARBRE Christian (pouvoir à M. RAVOUX Daniel) ; Mme MILLE Marielle (pouvoir à M. de FONTENAY Dominique) ; M. MONTEILHET Denis (pouvoir à Mme Mireille LALANDE)

Était absent : M. VIGNOLET Mickaël

Secrétaire de séance : M. de FONTENAY Dominique

Thème : 7.5 - Subventions

24B23_07

N° -07-/2024 - Attribution des subventions communales pour 2024

Mme le Maire rappelle que les subventions attribuées aux associations locales sont votées habituellement lors de l'approbation du budget primitif de l'année.

Considérant qu'il convient de renouveler l'adhésion aux associations suivantes pour bénéficier dès à présent des services apportés par celles-ci : Association des Maires de France, Association des Maires Ruraux et FDGDON-FREDON AUVERGNE ;

Sur la proposition de Mme le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés,

- **décide** de voter au budget primitif de l'exercice 2024, article comptable 6574, les crédits à verser aux associations « institutionnelles » comme suit :

	2021	2022	2023	2024
ASS Maires du PDD	229.23	229.51	241.80	240.30
ASS Maires Ruraux du PDD	100.00	100.00	100.00	100.00
FDGDON du PUY-DE-DOME - FREDON	130.00	130.00	130.00	130.00

N° délibération	Voix délibérantes	Pour	Contre	Abstention
24B23_07	13	13		

POUR COPIE CONFORME, à BOUZEL le 26 février 2024.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou affichage et de sa transmission en Préfecture.

Le secrétaire de séance,

Le Maire,



SD

Commune de BOUZEL
Procès-verbal du Conseil Municipal - Année 2024

24B23_2024

A - Compte-rendu des décisions prises par Mme le Maire par délégation consentie par le Conseil Municipal

* Mme le Maire informe l'assemblée qu'elle a signé les devis suivants :

- FABRE Jérémy Paysagiste pour le stade municipal : apport de sable, d'engrais et passage de rouleau ; pour un montant total HT de 970,00 €.
- Auvergne Energie Solutions : réalisation d'une étude thermique pour le groupe de 3 logements communaux (programme rénovation énergétique) ; pour un montant HT de 2 000,00 €.

B - Compte-rendu des Commissions, Syndicats et Communauté de Communes

Commission des festivités, vie associative - M. RAVOUX

- À venir : mercredi 28 février 2024 à 19h30, réunion de la commission des festivités, avec les associations, pour prévoir l'organisation du carnaval du 10 mars et la communication relative à la fête du village des 14 et 15 septembre (2^{ème} samedi de septembre).

Commission environnement et relations avec les partenaires - M. RAVOUX

- Visite périodique concernant la vérification du gaz à l'école réalisée le mercredi 31 janvier par Bureau Veritas (groupement commande Billom Co) - tout est conforme.

Commission des travaux - Mme DELARBRE

- Suite à l'effraction des locaux du service technique, intervention de M. BUISSON Cédric pour la réparation et la sécurisation des lieux. Sur les conseils de la gendarmerie ; rencontre le 07.02.2024 avec le Major CLEDAT, gendarme référent sécurité du groupement départemental de gendarmerie de Puy-de-Dôme - pour faire un point sur la sécurité des garages et des vestiaires du stade. Des devis sont en cours.

BILLOM Communauté - Mme DELARBRE

- Le Conseil Communautaire du 26.02.2024 aura lieu à BOUZEL (Foyer Rural) à 19 h. A l'ordre du jour sera notamment débattu le choix de l'emplacement du prochain pôle de valorisation du SBA.

SIAREC - Mme DELARBRE

- Comité Syndical du 22.02.2024 sur le débat d'orientation budgétaire (DOB). Le quorum n'a pas été atteint concernant les questions sur l'assainissement collectif, mais atteint sur l'assainissement non collectif. Pour 2024, la redevance ne bouge pas. Au 01-01-2025, de nouvelles communes adhéreront au SIAREC.

- Diagnostic et schéma directeur d'assainissement collectif des eaux usées de la commune, les travaux prévus sur Bouzel sont inscrits au prochain Comité Syndical. Il serait intéressant de connaître le prix de l'étude réalisée sur la commune.

CCAS - Mme DELARBRE

- Pavillon sis au lotissement « Les Chaumettes » : des devis ont été sollicités auprès de trois carreleurs pour la réfection de la terrasse et de l'escalier d'accès. Les prix vont de 4 400 € à 8 900 €. Le CCAS devra se prononcer sur la suite à donner.

SIBOVA - Mme BARD

- prochain conseil syndical le 06-03-2024 ;
- prochain conseil d'école le 14-03-2024 à Vassel.

80

Commune de BOUZEL
Procès-verbal du Conseil Municipal - Année 2024

SBA - Mme HAVART

- point d'apport volontaire des biodéchets : augmentation des apports constatée par le SBA. La levée est désormais portée à deux fois par semaine (les mardis et vendredis) _ retours positifs des utilisateurs ;
- assemblée générale du SBA du 29.01.2024 à Joze : vote des taux de la TEOM pour 2024 (légère baisse).

SIAEP de Basse Limagne / SEMERAP - Mme DELARBRE et M. de FONTENAY

- Comité syndical du 15.02.2024 : présentation de l'association ALJEED, qui réalise des forages d'eau potable dans un village au Cameroun grâce notamment à un prélèvement de 0,003 €/m³ sur les factures d'eau. Tous les travaux sont réalisés par les locaux.

Il est créé une prestation par la SEMERAP pour la facturation de l'assainissement sur LEMPTY. Rachat de parcelles situées autour des puits de captage.

C - Informations diverses : Mme DELARBRE

⇒ **Mme le Maire informe :**

* DIA n° 2 /2024 : absence de préemption (4 Route de Vertaizon) ;

* Le jardin (lot n° 3) rue de la Jonchère a été attribué par décision du bureau municipal (deux candidatures reçues) ;

* Rencontre le 21.02.2024, de la personne en charge de la commercialisation des « murs » du Ver Luisant. Mme le Maire souhaite qu'une réflexion soit menée par les élus. Une visite des lieux peut être envisagée ;

* Calendrier des prochaines réunions :

- Commission Finances (préparation du Budget Primitif) prévue le 27/03/2024 _ 19h30 ;

- Conseil municipal prévu le 05/04/2024 _ 19h30 ;

* La demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle (sécheresse/réhydratation des sols 2023) a été déposée, auprès des services de l'Etat, le 30.01.2024 ;

* L'opération de bornage des parcelles sises Impasse de la Pradelle C 674/675 et le domaine public a été réalisée le 06.02.2024. Une visite sur place est envisagée ;

*Prime pouvoir d'achat : L'Etat offre la possibilité aux collectivités de soutenir le pouvoir d'achat de ses agents en instaurant une prime forfaitaire. Pour cela, le conseil municipal doit se prononcer et proposer un modèle de délibération au Centre de Gestion en indiquant le montant retenu de la prime ainsi que la date de versement (avant le 30 juin 2024).

Après concertation, les membres du conseil municipal n'approuvant pas les critères d'attribution de cette prime, décident de ne pas l'instaurer. Par contre, ils décident d'engager une réflexion sur le complément indemnitaire annuel (CIA) lié à l'engagement professionnel et à la manière de servir.

*Service technique : Un point est fait sur le recrutement de personnel et le reste à charge pour la collectivité des agents en arrêt maladie sur l'année 2023. Ce dernier s'est élevé à 26 332 € après remboursement par l'assurance de la collectivité des salaires et d'une partie des charges. Il est également fait état de tâches qui étaient réalisées, il y a quelques années, par le service technique et qui ne le sont plus aujourd'hui (entretien de la station d'épuration, tonte du stade, élagage des arbres, montage - démontage des barnums, ...).

SD

Commune de BOUZEL
Procès-verbal du Conseil Municipal - Année 2024

D - Questions diverses :

- /

Fin de séance à 22h40

3.5	24B23_01	Approbation du procès-verbal de séance du Conseil Municipal précédent	23.02.24	28
7.1	24B23_02	Examen et vote du Compte Financier Unique du Budget Principal de l'exercice 2023	23.02.24	29
7.1	24B23_03	Affectation comptable des résultats de l'exercice 2023 en ce qui concerne la comptabilité principale	23.02.24	31
5.7	24B23_04	Adhésion au groupement de commande de Billom Communauté pour le lot 1 «produits et accessoires d'entretien classiques» et le lot 2 «produits et accessoires d'entretien adaptés à la petite enfance»	23.02.24	33
5.7	24B23_05	Projet d'éclairage public « Eclairage carrefour RD 70 / RD 10 » par le Territoire d'énergie 63	23.02.24	35
7.1	24B23_06	Proposition de devis à prévoir en section d'investissement et de fonctionnement au budget primitif 2024	23.02.24	37
7.5	24B23_07	Attribution des subventions communales pour 2024	23.02.24	41
SO	24B23_2024	A-Compte-rendu des décisions prises par Mme le Maire par délégation consentie par le Conseil Municipal B-Compte-rendu des Commissions, Syndicats et Communauté de Communes C-Informations diverses	23.02.24	42

Le secrétaire



Le maire

